

Mieux faire ensemble, au service du sport français

- 1** Agir ensemble, mouvement sportif, collectivités territoriales, services de l'Etat et entreprises, pour faire du sport un bien commun et renforcer, dès à présent et sur le long terme, la place du sport dans la vie des Français
- 2** Participer à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et à leur héritage sportif, territorial, économique et sociétal
- 3** Inscrire l'Agence en cohérence et en anticipation des grands défis de la société, tels que la santé, la transition écologique, la cohésion et l'inclusion sociales, la montée en puissance du numérique, le développement économique, la valorisation du bénévolat, la formation professionnelle et l'emploi
- 4** Faire vivre l'esprit de l'Agence : une gouvernance nationale collégiale fondée sur une responsabilité partagée et des compétences clairement réparties entre ses acteurs
- 5** Contribuer à la réussite et à la mise en œuvre des priorités fixées par l'Etat avec l'apport complémentaire de toutes les parties prenantes du GIP
- 6** Réussir le défi de la gouvernance territoriale du sport pour des politiques publiques sportives concertées et déployées en proximité
- 7** Poursuivre la mise en œuvre d'*Ambition bleue* pour optimiser et rendre durable la performance des sportives et des sportifs de haut niveau français
- 8** Décliner les actions d'*Impulsion Sport*, les financer et assurer leur bonne coordination pour développer la pratique sportive pour toutes et tous et dans tous les territoires
- 9** Se mobiliser collectivement pour accroître et diversifier les recettes financières de l'Agence et construire de nouveaux partenariats privés et publics au service des programmes *Ambition Bleue* et *Impulsion Sport*
- 10** Concourir à une cohérence et une complémentarité accrues des moyens mobilisés par les membres fondateurs et les réseaux qu'ils fédèrent au service de la réalisation des objectifs du groupement aux niveaux national et territorial
- 11** Favoriser le déploiement d'équipements sportifs de proximité et d'équipements plus structurants, afin de rendre possible la pratique sportive dans les territoires de l'hexagone et d'outre-mer
- 12** Conseiller les acteurs du sport qui sollicitent son expertise, la diffuser et promouvoir le nouveau modèle de gouvernance du sport en France

